

**RAPPORT DU COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT
DE LA
FONDATION FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES GLOBAL
(pour l'exercice 2009)**

Le présent rapport constitue le rapport préparé à l'intention des détenteurs de titres du Régime fiduciaire d'épargne-études Global (un régime enregistré d'épargne-études soutenu par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (l'« exercice ») et préparé par le Comité d'examen indépendant (« le CEI ») du Régime fiduciaire d'épargne-études Global. Ce rapport est mandaté conformément à la Partie 4.4. de la Norme canadienne 81-107 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et il décrit l'organisation du CEI et ses activités pour l'exercice.

Nomination du Comité

Le CEI fut fondé le 31 mai 2007; à l'heure actuelle, il comprend les membres suivants :

Anwar Rabah, président du CEI	Mississauga (Ontario)
Nazreen Ali	Ottawa (Ontario)
Sacha Sanchez	Woodstock (Ontario)

Anwar Rabah et Nazreen Ali occupent leur poste depuis le mois de mai 2007. Sacha Sanchez occupe son poste depuis le 26 mars 2009.

Aucun des membres du CEI ne détient de parts des régimes.

Compensation et indemnisation

La compensation annuelle des membres du CEI s'est établie à 1 500 \$ par année. Pour l'exercice susnommé, la compensation versée aux membres a totalisé 4500 \$. Au cours de l'exercice aucun changement n'a été apporté à la compensation. Le montant de cette compensation est resté inchangé au cours de l'exercice. En déterminant le niveau de compensation approprié pour les membres du CEI, l'on s'est penché sur la complexité des questions soumises à l'étude du CEI, l'expérience des membres et l'établissement d'une rémunération représentative de l'industrie.

Activités du CEI pour l'exercice

Le CEI s'est réuni une seule fois au cours de l'année. La direction de la Fondation a confirmé au CEI qu'elle n'a identifié aucune question de conflit d'intérêts devant être signalée au CEI.

- Parachèvement d'une étude portant sur la convenance et l'efficacité des directives sur le conflit d'intérêts du CEI.
- Révision de la constitution du CEI et de l'indépendance de chacun des membres.
- Parachèvement de l'analyse de l'efficacité du Comité d'examen indépendant et l'efficacité et l'apport de chacun de ses membres et trouvé aucun conflit d'intérêt.

Nous avons le plaisir de diffuser ce troisième rapport annuel aux détenteurs de parts du régime.

Respectueusement soumis le 30 mars 2010, au nom du comité,

Anwar Rabah (Président du Conseil)